



Traité Maasser Chéni

Michna 2 - Chapitre 2

רבי שמעון אומר:
אין סכין שמן של מעשר שני בירושלים.
וחכמים מתיירין.
אמרו לו לרבי שמעון:
אם הקל בתרומה חמוצה, לא נקל במעטר שני פשוט?
אמר להם:
מה, לא אם הקל בתרומה חמוצה, מקום שהקל ב בראשים
ובתלפן,
נקל במעטר שני פשוט, מקום שלא הקל ב בראשים ובתלפן?

Rabbi Chimon dit : On ne doit pas s'enduire de la seconde dîme à Jérusalem, tandis que les Sages l'autorisent. Ceux-ci on dit à Rabbi Chimon ; Puisque cela a été permis dans le cas de la terouma observée en général avec plus de sévérité, comment pourrions-nous ne pas la permettre dans le cas de la seconde dîme observée en général avec moins de sévérité ? Il leur répliqua : Si on a été plus accommodant dans le cas de la terouma, observée en général plus sévèrement, c'est parce qu'on l'a été à l'égard des vesces et du fenugrec. Il n'en résulte pas pour autant qu'il faille être plus accommodant dans le cas de la seconde dîme, quoique soumise à des lois moins sévères, puisqu'on ne l'a pas été à l'égard des vesces et du fenugrec.

La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

